



agence
de l'eau
rhône méditerranée & corse

eaux de Rhône-Méditerranée & Corse

édito



Michel Martini

Le travail considérable conduit sur plusieurs années par tous les acteurs de l'eau des bassins a permis l'adoption des SDAGE Rhône Méditerranée et de Corse et, pour la première fois, de programmes de mesures qui en déclinent concrètement les priorités.

Introduits par la Directive cadre sur l'eau, dans son objectif de bon état, ces programmes de mesures, outre la mise en œuvre opérationnelle de la réglementation, comportent un ensemble de mesures prioritaires, précisément décrites et hiérarchisées à une échelle très fine, celle des sous-bassins. Elles doivent permettre d'atteindre le grand objectif du SDAGE : le bon état pour 66 % des masses d'eau en 2015.

Mais nous savons que cet objectif sera difficile à atteindre. Il nécessite une très forte implication des différents acteurs qui auront à porter les actions, agriculteurs, industriels, collectivités, ces dernières fortement impliquées, notamment dans les mesures de restauration des milieux. Il suppose également de nouvelles approches, au-delà des seuls aspects techniques, comme la socio-économie.

L'Agence de l'eau, pour ce qui la concerne, est en ordre de bataille pour apporter à l'ensemble des intervenants, aux côtés des services de l'Etat, le levier financier déterminant pour la conduite et la réussite des mesures du programme. Elle s'en est donné les moyens, augmentant ses taux d'aide, suscitant et accompagnant désormais les actions dans une démarche pro-active d'animation de projets. Et elle a pour ce faire révisé son 9^e programme afin de l'adapter au plus près des ambitions des SDAGE.

Les programmes de mesures qu'il nous appartient aujourd'hui de mettre en œuvre sont un formidable acquis pour tous les acteurs de l'eau. Ils constitueront un véritable moteur de développement économique et les outils d'une préservation durable de notre environnement.

Alain Pialat
directeur de l'Agence de l'eau



Régis Domergue

Le dossier

Un nouveau défi, la restauration des continuités piscicoles

Sommaire

2 L'actualité des bassins



Patrice Pauliat

Développement de la coopération internationale, plan de lutte contre les PCB dans le Rhône, un nouveau président pour le conseil scientifique...

6 Les faits marquants



Caroline Ilie

Acquisition de 5 000 hectares de zones humides, 7^e édition de Novatech, opération zéro pesticide...

8 Bon à savoir



L'œil d'Andromède

Zoom sur... la posidonie, agenda des manifestations, publications, campagne "Ecogestes Méditerranée"...

■ Industrie

Des taux d'aides plus incitatifs



Afin d'encourager les actions de lutte contre les rejets toxiques des entreprises, l'Agence a fortement augmenté ses taux d'aides. Ainsi, le taux unique pour les actions de réduction des effluents toxiques, jusqu'alors de 30 %, passe :

- à 50 % pour les grands groupes (soit + 20 %)
- à 60 % pour les moyennes entreprises (soit + 30 %)
- à 70 % pour les petites entreprises (soit + 40 %).

■ Conseil scientifique

Daniel Gerdeaux, nouveau président



Daniel Gerdeaux succède à Guy Oberlin au Conseil scientifique du Comité de bassin Rhône-Méditerranée. Directeur de recherche à l'INRA, il est

spécialisé en hydrobiologie des milieux stagnants. Sous sa présidence, le Conseil scientifique va désormais travailler à la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures et à leur articulation avec la stratégie marine européenne, ainsi qu'à la préparation des futurs SDAGE 2016-2021. Il sera également mobilisé sur le Plan d'action Rhône. Guy Oberlin reste Président d'honneur du Conseil scientifique.

■ Assainissement non-collectif

Que faire des boues d'épuration ?

Pour le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non-collectifs, il est nécessaire d'envisager une vidange régulière afin de limiter l'accumulation de boues dans les fosses. Mais que faire des matières de vidange ? Comment gérer leur collecte et éviter les dysfonctionnements lors de la réception et du traitement de ces produits dans une station d'épuration ? Le CEMAGREF de Lyon apporte des réponses dans un Guide technique, réalisé avec le soutien de l'Agence de l'eau, sur les matières de vidange issues de l'assainissement non-collectif (caractérisation, collecte et traitement envisageables).

Rapport disponible auprès du service Documentation de l'Agence de l'eau – 04 72 71 26 00.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Un second souffle !

Les nouvelles règles d'intervention de l'Agence de l'eau appliquées dès 2009 stimulent l'émergence de projets de solidarité internationale.



A Madagascar, six opérations d'équipement en eau et assainissement vont débiter. Elles concerneront 51 000 habitants.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement est un défi qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies, publiques et privées. Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, l'Agence de l'eau mène depuis trois ans une politique volontariste de coopération internationale. Cette année, elle élargit encore son territoire d'intervention : jusqu'à présent limité aux pays entrant dans l'Europe ou situés sur le pourtour méditerranéen, et depuis 2009, en Afrique francophone, son appui institutionnel, technique et financier peut aujourd'hui également concerner Haïti, frappé par un récent séisme. Une coordination interministérielle des intervenants français déjà en place intègre les six agences de l'eau, qui ont souhaité intervenir dans la reconstruction, non pas dans l'urgence mais à plus long terme. De nombreux interlocuteurs des bassins Rhône-Méditerranée et Corse (collectivités, sociétés d'aménagement régionales, ONG...) commencent

ainsi à solliciter l'Agence pour des travaux d'équipements liés à l'eau et à l'assainissement.

Sénégal, Burkina Faso et Madagascar

Suite à l'augmentation du taux d'aide et à l'élargissement de l'intervention à l'Afrique francophone, trois nouveaux projets ont été financés à 50 % par l'Agence dès le début 2010 à Madagascar, au Sénégal et au Burkina Faso. Portées par la Communauté Urbaine de Lyon et le Fonds eau, six opérations d'équipement en eau et assainissement dans des communes de la région "Haute Matsiatra" à Madagascar – dont la ville de Fianarantsoa – vont démarrer, complétées par un appui aux collectivités malgaches pour le fonctionnement des infrastructures. Plus de 51 000 habitants seront concernés par ces installations d'un montant total estimé à 272 000 €. Autre opération, portée par le Conseil général de la Drôme et la Région Rhône-Alpes : l'accès à

l'eau potable dans les communautés rurales d'Ouro-Sidy et d'Agnan, au nord du Sénégal. Les travaux, d'un montant de 337 000 €, s'achèveront en 2012 et permettront d'alimenter à terme près de 4 000 habitants et leur cheptel. Enfin, la ville d'Annecy et le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy s'associent à un projet de gestion des eaux usées et excréments de la ville de Dori, au Burkina Faso. L'objectif est de réduire l'insalubrité et les maladies qui frappent les 17 000 habitants, dont 40 % ont moins de 15 ans. Cette opération originale concerne l'intégralité de la chaîne d'assainissement, depuis la construction des latrines, jusqu'au traitement des boues en passant par la mise en place d'un service de gestion de l'assainissement à l'échelle communale, pour un coût total estimé à 728 000 €.

Repères

- **Bénéficiaires des aides** : les maîtres d'ouvrage publics ou privés des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, ou les ONG françaises dans la mesure où un maître d'ouvrage d'un des deux bassins s'implique significativement dans le projet de solidarité.
- **Aide financière** : jusqu'à 50% du coût total des travaux et 80% pour les études préalables.
- **Budget** : 1 M€ par an jusqu'en 2012.

Pour en savoir plus

Le site Internet de l'Agence de l'eau, www.eaurmc.fr, consacre une rubrique à la coopération internationale. Elle permet de mettre en relation maîtres d'ouvrage et ONG et de les renseigner. Une plaquette d'information spécifique vient également d'être actualisée. Enfin, en complément des multiples contacts déjà noués sur le terrain, l'Agence de l'eau soutient financièrement l'association "Programme Solidarité Eau" qui, depuis octobre dernier, effectue la promotion de la coopération internationale de l'Agence de l'eau auprès des élus et des ONG du bassin avec notamment l'organisation de plusieurs journées d'information.

POLLUTION PAR LES PCB

Plan d'action du bassin Rhône-Méditerranée : de nouvelles avancées

Lors du quatrième comité de suivi et d'information sur les PCB*, le 27 avril dernier, Jacques Gérault, Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée, a présenté le 2^e rapport d'étape du programme d'actions 2008-2010 pour le bassin Rhône-Méditerranée, et les dernières avancées depuis avril 2009.

La contamination dans les cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est aujourd'hui cartographiée. Cette cartographie a été présentée le 27 avril par le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes, Délégué de bassin Rhône-Méditerranée. Les 2 500 analyses effectuées depuis 2005 pour évaluer la pollution des sédiments et des poissons par les PCB confirment la contamination sur des secteurs à forte activité industrielle historique. Des analyses se poursuivent en 2010 pour affiner les connaissances sur les secteurs où la contamination a été mise en évidence en 2009.

Des mesures de gestion

Les résultats de ces différentes investigations ont conduit à la mise en œuvre de mesures de gestion sanitaires.

Ainsi, les interdictions de consommation et de commercialisation des poissons concernent aujourd'hui 45 cours d'eau et 5 plans d'eau du bassin Rhône-Méditerranée. Les arrêtés d'interdiction sont consultables sur le site www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr, sur lequel on trouve également l'ensemble des informations et des données sur la contamination par les PCB dans le bassin.

L'eau du robinet non touchée

Autre enseignement des actions conduites sur le bassin : la surveillance des eaux de boisson, maintenue en 2010, montre l'absence de contamination, confirmant ainsi les résultats de 2009. Quant à la contamination des plantes et des sols inondés, là aussi les mesures réalisées confirment la non-absorption du PCB présent



Une station de mesure de la qualité du Rhône située à Arles permettra d'évaluer les flux de sédiments contaminés qui partent à la Méditerranée.

dans l'eau et le sol par les racines des végétaux. Au regard de ces analyses, la surveillance des végétaux et produits végétaux issus de sols irrigués ou inondables ne sera pas poursuivie. Il est néanmoins recommandé aux consommateurs de laver les produits maraîchers avant consommation.

Autres mesures, autres recherches

D'autres mesures de gestion de cette pollution continuent en 2010, telles que les recherches de solutions techniques pour le traitement des sédiments contaminés. L'étude d'imprégnation aux PCB des consommateurs réguliers de poissons d'eau douce se poursuit également ainsi que l'étude trophique sur la relation sédiment-poisson. Enfin, la quanti-

fication des flux de PCB rejetés à la Méditerranée via le fleuve Rhône, opération pilotée par l'Agence de l'eau, fera l'objet d'investigations dont les résultats sont attendus fin 2010.

Le programme d'action du bassin Rhône-Méditerranée, piloté par la DREAL Rhône-Alpes, DREAL de bassin, s'inscrit dans le plan national PCB et participe à l'atteinte des objectifs du SDAGE dont l'une des orientations est de lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les substances dangereuses et la protection de la santé.

* Les PCB, ou polychlorobiphényles, sont des composés aromatiques organochlorés. Ils ont été largement utilisés dans l'industrie au cours de la seconde moitié du XX^e siècle comme lubrifiants (notamment pour la fabrication des transformateurs électriques), fluides caloporteurs, fluides hydrauliques, ou comme additifs (d'adhésifs, de peintures...).

Ouverture d'un site internet sur les PCB au niveau national

L'ONEMA a ouvert un site d'information sur la teneur en PCB des poissons et des sédiments dans les cours d'eau et plans d'eau français. www.pollutions.eaufrance.fr/pcb

brèves

Eau et assainissement

Lancement d'un observatoire



Régis Domergue

L'ONEMA a lancé un observatoire national sur les services d'eau et d'assainissement, outil destiné aux collectivités locales pour piloter leurs services, suivre leurs évolutions et comparer leurs performances. Il permet l'élaboration d'une base de données nationale des prix de l'eau et des performances des services publics d'eau et d'assainissement. Depuis 2009, les collectivités renseignent cette base de données à partir de leur rapport de performance et de qualité de service (encore appelé rapport du Maire). Pour cela, elles peuvent s'appuyer sur les Directions départementales des territoires (DDT). L'observatoire, en cours de réalisation, est intégré au système d'information sur l'eau qui rassemble toutes les données disponibles sur www.services.eaufrance.fr. ■

Directive ERU

Trois collectivités sur la voie de la conformité



Gilles Pousard

Parmi les collectivités qui engagent des travaux, Neuville-sur-Saône (Communauté Urbaine de Lyon), qui traite les effluents des habitants de l'agglomération lyonnaise, prévoit une mise en service de la station avant fin 2011. En Corse, Ajaccio (deux stations d'épuration – Campo del Oro et Sanguinaires) d'une capacité de traitement de 120 000 Equivalent-Habitants va engager des travaux d'ici 2011. Concernant Bastia Nord, la collectivité abandonne la construction d'une nouvelle station pour se raccorder sur celle de Bastia Sud (début potentiel des travaux 2011).

Un point sur les installations à échéance 2005 est en cours. Il permettra de quantifier les efforts futurs. ■

Reconstituer des “trames bleues”, pour préserver la biodiversité

Une passe à poissons sur un barrage de l'Ardèche.

Directive cadre sur l'eau, règlement européen “anguilles”, plans de gestion des poissons migrateurs, plan anguilles... trouvent aujourd'hui leur traduction opérationnelle avec le “Plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau”. Objectif : permettre la libre circulation des espèces, notamment les poissons migrateurs, aujourd'hui en grave danger de disparition.

Face à la perte de biodiversité, la préservation et la restauration de la continuité écologique est un enjeu crucial. Le maillage des trames bleues et vertes est en effet capital pour la libre circulation des espèces entre leurs différentes zones d'habitat et/ou de reproduction.

Toute discontinuité, tout obstacle (voie ferrée, aménagement urbain, autoroute... sur la terre ferme ; seuil ou barrage... sur l'eau) en isolant des populations, en contrariant leurs déplacements, met à mal leur capacité de survie et aggrave encore les menaces que la pollution

fait peser sur elles.

A l'échelle européenne (Directive cadre sur l'eau, règlement anguilles...) mais également française (Grenelle de l'environnement, Plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, plan anguilles... qui sont venus renforcer des plans tels les PLAGEPOMI – Plans de gestion des poissons migrateurs), les enjeux sont aujourd'hui parfaitement mesurés. Des objectifs clairs ont été fixés aux acteurs de l'aménagement du territoire et, dans le domaine de l'eau, les SDAGE et leur programme de mesures, relayés par le bras armé technique et finan-

cier que constituent les agences de l'eau, prennent le problème à bras le corps.

Seuils, barrages... 336 ouvrages prioritaires

“Tous ces plans, explique Laurent Bourdin, expert des milieux aquatiques à l'Agence de l'eau, s'articulent autour d'un même fil rouge : la nécessité absolue de travailler sur les ouvrages, barrages, seuils... qui brisent la continuité écologique des cours d'eau, en se fixant des priorités, là où les enjeux sont les plus forts.”

Sous “la bannière” du Plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, véritable traduction opérationnelle de l'objectif visé, les agences de l'eau sont parmi les acteurs majeurs de la restauration des “trames bleues”.

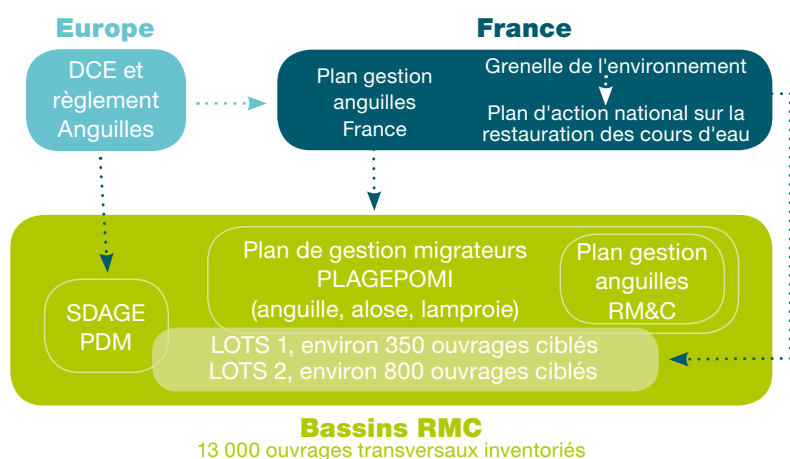
“L'Agence Rhône-Méditerranée et Corse, poursuit L. Bourdin, a ainsi largement contribué à identifier puis à prioriser les ouvrages à traiter pour la restauration de la continuité, qu'il s'agisse d'effacement pur et simple ou de création de passes à poissons. 13 000 ouvrages sont concernés sur les deux bassins, dont 1 000

ont été jugés prioritaires au regard des études menées dans le Plan anguilles ou dans le programme de mesures.

.../...

UNE ESPÈCE EMBLÉMATIQUE, L'ANGUILLE

Elle constituait déjà l'une des priorités des “PLAGEPOMI” (voir ci-contre) mis en place dans les bassins en 2004 (en cours : le plan 2010-2014) : l'anguille est en effet emblématique de la menace qui pèse sur les poissons migrateurs, avec des populations qui, après avoir subi un brusque effondrement dans les années 80, poursuivent leur déclin, au point que la survie même de l'espèce est menacée. Pour ce poisson, l'Europe a adopté en 2007 un “Règlement anguilles”, que la France a décliné avec son “Plan de gestion de l'anguille” (validé en mai 2009 par la Commission européenne) qui comporte un volet spécifique sur Rhône-Méditerranée avec l'identification de 69 ouvrages prioritaires, ouvrages repris dans les priorités des lot 1 et 2 qui seront traités d'ici 2012 ou 2015.



.../...

Pour 336 d'entre eux, correspondant à un premier lot, les travaux devront être réalisés très vite, d'ici 2012. Un deuxième lot d'ouvrages fera l'objet d'actions avant 2015".

Une action réglementaire est par ailleurs en cours pour la révision du classement des cours d'eau au regard de la continuité écologique (biologique et sédimentaire) : sur une partie des cours d'eau les travaux seront obligatoires. Les services de l'Etat, l'ONEMA et les agences de l'eau veillent à articuler les deux démarches et un groupe de travail est en place pour mener les deux chantiers.

Un accompagnement technique, juridique et financier

Afin d'accompagner cette ambition, l'Agence de l'eau, dans le cadre de la révision de son 9^e programme, a modifié ses taux d'aides, pouvant désormais aller jusqu'à 80 % du coût des travaux. Une aide capitale pour les maîtres d'ouvrages confrontés à cette nouvelle responsabilité : collectivités, syndicats de rivière, EDF...

"Mais cela ne suffira pas, insiste L. Bourdin. C'est pourquoi l'Agence a décidé d'apporter un véritable accompagnement aux maîtres d'ouvrage, en développant sa capacité d'expertise, juridique, technique et financière..."

Il en va de la survie d'espèces telles l'anguille (voir encadré) ou l'aloise, des migrateurs aujourd'hui en très grave danger de disparition.

INTERVIEW

"Concilier intérêts écologiques et économiques"

En 2009, trois passes à poissons ont été réalisées sur l'Ardèche. Pascal Bonnetain, président du Syndicat "Ardèche Claire", revient sur les enjeux écologiques mais également économiques de ces réalisations inaugurées en avril.



Au premier plan : Pascal Bonnetain, Laurent Fayein.

Dans quel contexte avez-vous réalisé cette triple opération ?

C'est dans le cadre du contrat de rivière "Ardèche et affluents d'amont", signé en 2007, du programme Natura 2000 "Moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras", et plus largement dans le cadre des travaux sur la continuité écologique du Rhône, que nous avons décidé de décloisonner la rivière afin de restaurer la continuité piscicole, en faveur notamment de deux espèces endémiques, l'apron et l'aloise.

D'Aubenas au Rhône, le cours de l'Ardèche était en effet jusqu'alors interrompu par neuf barrages empêchant les poissons de circuler et d'accéder pour certains à leurs zones de reproduction ou de développe-

ment. Les trois premières opérations ont été réalisées simultanément, à Lanas-Saint-Maurice, Vallon-Pont-d'Arc (barrage de Gos) et Salavas, sur des secteurs jugés prioritaires. Mais les six autres ouvrages feront également l'objet d'aménagements.

Pourquoi avoir choisi la solution des passes à poissons plutôt qu'un effacement pur et simple des ouvrages ?

Dans cette région très touristique, la population peut être multipliée par vingt ! Le rôle des ouvrages dans l'alimentation en eau potable est déterminant. L'intérêt de ces équipements pour l'irrigation est également important. La solution des passes à poissons s'est ainsi imposée, avec la volonté de concilier l'intérêt écologique d'une restauration de la continuité piscicole, avec l'intérêt économique de ces ouvrages. Ici, tout est étroitement lié : la qualité de la rivière est un facteur de fréquentation touristique, elle-même dépendante de l'accès aux ressources en eau. Avec ces trois premiers ouvrages, nous renforçons ainsi la qualité du milieu

naturel, qui est la garantie même de l'activité touristique et économique. D'ailleurs, sur tous nos travaux futurs, nous prévoyons de réaliser des passes à canoës en même temps que les passes à poissons.

Ces premiers travaux ont-ils déjà des résultats visibles ?

On n'a pas fait de comptage, mais l'on sait que ça marche et que les poissons remontent, les pêcheurs nous le disent !

C'est vraiment une très belle opération, à laquelle nous avons même conféré une dimension pédagogique avec la réalisation d'un film de sensibilisation pour les scolaires. Elle a été rendue possible par la volonté conjointe de l'Europe, des collectivités, de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de l'ONEMA et de nombreux partenaires techniques. Demain, 80 des 120 km de linéaire de l'Ardèche pourront être parcourus librement par les poissons, et ce sera profitable à tous, aux espèces hier menacées, aux riverains et à l'activité locale.

* les suivis ont commencé au printemps et les premiers résultats seront connus fin 2010

A QUINGEY (DOUBS)

Une passe à poissons souterraine

Grâce à l'aménagement d'une première passe à poisson, la Loue vient d'être décloisonnée sur 16 km. Pour le plus grand profit d'une espèce menacée, l'apron...

Espèce endémique du bassin du Rhône, l'apron est devenu très rare sur le bassin versant du Doubs. Sur la Loue, dans le cadre du contrat de rivière animé par le Syndicat Mixte de la Loue et du programme européen "Life Apron II", une première réalisation visant à restaurer la libre circulation de celui qu'on surnommait autrefois "le roi du Doubs" vient d'être conduite à Quingey.

"Dans ce secteur, sur 30 à 40 km, explique Denis Monmarché, du syndicat de rivière, quatre ouvrages sont très difficiles à franchir pour les poissons, en particulier par l'apron. Le barrage de Quingey, utilisé autrefois par un moulin, a été jugé prioritaire."

L'impossibilité d'effacer purement et

simplement le seuil, essentiel pour la stabilité d'infrastructures proches, a conduit à envisager plusieurs hypothèses techniques. "C'est finalement la présence d'un canal en partie souterrain, utilisé pour l'évacuation des eaux en période de crue, qui nous a apporté la solution. Au départ, c'est un petit chenal sans connexion amont avec la rivière et qui transite en souterrain sous une route départementale et un bâtiment avant de rejoindre la Loue à l'aval du seuil. Nous l'avons raccordé à la Loue puis réaménagé."

Cette passe à poissons, spécifiquement adaptée à l'apron et qui s'appuie sur les travaux conduits par le GHAAPPE* et sur les tests effectués avec des aprons au Fluvium de la Réserve naturelle des



La passe à poissons souterraine de Quingey.

Ramières (Drôme), a été mise en eau en octobre 2009. Cet ouvrage (réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de la Loue), d'un coût HT de 280 000 €, a été financé notamment par l'Agence de l'eau (60%), l'Europe (25%) et le Conseil général du Doubs (5%).

"Et l'apron passe ! ainsi que les

autres espèces", se réjouit D. Monmarché. Les piégeages effectués nous le montrent."

Trois autres projets de franchissement sont programmés, dont un déjà en cours de réalisation.

* Groupe d'hydraulique appliquée aux aménagements piscicoles et à la protection de l'environnement

GESTION URBAINE DE L'EAU

Novatech, des solutions innovantes et durables

La 7^e conférence internationale sur les techniques et stratégies durables pour la gestion des eaux urbaines par temps de pluie se déroulera au Palais des Congrès de Lyon, du 27 juin au 1^{er} juillet 2010.

Dédiée aux solutions durables et alternatives de gestion des eaux par temps de pluie en sites urbains et périurbains, "Novatech", explique Elodie Brelot, Directrice du Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures

de l'Eau (GRAIE), organisateur de l'évènement, est une manifestation triennale qui permet aux scientifiques du monde entier et aux acteurs opérationnels de se rencontrer et d'échanger sur les dernières innovations techniques, les retours d'expériences et les résultats de recherche.

En cette année de la biodiversité, l'édition 2010 débutera par un débat : "Comment concilier conception de la ville, intégration de la nature et gestion de l'eau."

Cent cinquante communications orales

Trois sessions en parallèle permettront d'écouter cent cinquante conférenciers de trente pays, avec chaque jour un thème phare : les approches intégrées de la gestion de l'eau et de l'aménagement urbain (lundi), les techniques innovantes (mardi), la gestion de l'eau par bassins versants (mercredi), intégrant inondations et impacts des rejets urbains.

Au-delà des acteurs de l'assainissement et de la ville, Novatech intéresse également les gestionnaires des milieux aquatiques, les urbanistes et les paysagistes, de plus en plus présents dans la mise en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.



Aujourd'hui, Novatech intéresse également les urbanistes et les paysagistes, de plus en plus impliqués dans la mise en œuvre de solutions alternatives de gestion des eaux pluviales.

"Beaucoup de choses seront présentées à travers les communications orales et les posters, poursuit E. Brelot. L'intérêt de Novatech réside aussi dans la possibilité de rencontrer des personnalités de tous horizons, et d'enrichir ses réseaux et ses connaissances. Cette année, nous animerons également un espace « solidarité internationale » qui permettra de mettre en relation les collectivités et les professionnels qui souhaitent coopérer sur des projets liés à l'eau."

La Région Rhône-Alpes, le Grand Lyon, l'ASTEE, l'INSA de Lyon, Eurydice et l'Agence de l'eau sont les partenaires de la manifestation.

Inscriptions avant le 18 juin sur le site Internet www.novatech.graie.org

Pour plus d'information : novatech@graie.org Tél : 04 72 43 70 56

LUNDI 28 JUIN, 16H30

Avant-première de "l'eau, la nature et la ville"

Avec la projection de ce film en avant-première à destination des élus locaux, suivie d'une conférence-débat, Bernard Chocat, professeur et président du Comité scientifique de Novatech, et le GRAIE souhaitent apporter aux élus un regard différent sur l'eau dans la ville. 52 minutes découpées en 5 séquences thématiques*, pour comprendre la complexité de la gestion urbaine de l'eau et accompagner le changement des pratiques. De grands témoins – Erik Orsenna, Corinne Lepage ou Michel Corajoud – amènent chacun à s'interroger sur la nécessité de faire des choix aux conséquences certaines sur le cycle de l'eau.

* le cycle de l'eau, les risques liés à l'eau, les solutions innovantes, vers une écologie urbaine, la gestion de l'eau et le développement.

ZONES HUMIDES

5 000 hectares de zones humides préservés en Camargue

Aidé par l'Agence de l'eau à hauteur de 9 millions d'euros, le Conservatoire du Littoral acquiert 5 000 hectares d'espaces naturels et de zones humides au sud-est de l'Étang de Vaccares.



Zone humide appartenant aux 5 000 hectares de patrimoine foncier acquis par le Conservatoire du Littoral auprès des Salins du Midi.

C'est l'un des objectifs-phares du 9^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau : "préservé et restaurer

10 000 hectares de zones humides", des infrastructures naturelles qui, sur les plans hydraulique, faunistique et floristique présentent un intérêt écologique majeur.

Dernière opération en date, une aide de 9 millions d'euros apportée au Conservatoire du Littoral pour lui permettre d'agrandir un patrimoine foncier qui compte déjà 18 500 hectares en Camargue (dont la Réserve nationale de Camargue) et en faveur duquel l'Agence était déjà intervenue.

"Notre aide, explique, François Roberi, de l'Agence de l'eau, vient

abonder les fonds propres du Conservatoire et des financements apportés par l'Etat et le Département des Bouches-du-Rhône."

D'un coût total de 45 millions d'euros, l'opération porte sur 5 000 des 6 000 hectares dont les Salins du Midi, propriétaires d'une emprise de 13 000 hectares, ont cessé toute exploitation en 2007. Située sur les communes des Saintes-Marie-de-la-Mer et d'Arles, et proche de l'Étang de Vaccares, la zone présente une grande variété de milieux remarquables, lagunes littorales, cordons dunaires, pinèdes, zones humides, étangs... "Il s'agit d'une zone dite « espace

de gestion environnementale », poursuit F. Roberi, beaucoup moins anthropisée car, lorsqu'elle était exploitée, sa vocation était la pré-concentration de l'eau. C'est un milieu naturel très intéressant qui compte plusieurs espaces classés en ZNIEFF* ou en zones Natura 2000, avec pas moins de dix espèces déterminantes et onze espèces remarquables."

Face à la fragilité des zones humides, cette acquisition, par son ampleur et son intérêt environnemental, est particulièrement emblématique.

* Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

POLLUTION PAR LES PESTICIDES

Objectif “Zéro pesticide” dans nos villes et villages

L'Agence de l'eau lance une campagne d'information auprès des collectivités pour supprimer, ou réduire fortement, l'usage des pesticides sur les espaces verts et les voiries. Une opération parrainée par l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de Grandes Villes et l'Association des Maires Ruraux.

40% : c'est le taux moyen de transfert vers les cours d'eau des herbicides utilisés sur les espaces verts et les voiries. Sur des surfaces imperméables très sensibles au ruissellement, comme c'est le cas en ville, les pesticides sont en effet rapidement entraînés vers les cours d'eau ou les nappes souterraines. Bien que moins consommatrice de phytosanitaires que l'agriculture, la gestion des espaces verts et des voiries représente ainsi une source de pollution importante.

Des exigences réglementaires

Réduire l'usage des pesticides est une ambition portée par les SDAGE des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse et par le Grenelle de l'Environnement (plan Ecophyto 2018). Et les exigences réglementaires se multiplient : après les bords de cours d'eau*, les zones fréquentées par le grand public (parcs, jardins publics, cours de récréation...) feront prochainement l'objet de restrictions d'usage des pesticides, voire d'interdiction**.

Des solutions techniques

C'est tout l'enjeu du plan de désherbage communal : suite à l'audit des pratiques, il permet d'évaluer les priorités en fonction des espaces, d'identifier les zones à fort risque de transfert des pesticides, et au final de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts selon leur localisation et leurs fonctions. Cette démarche, qui requiert la mise en place de techniques nouvelles, voire l'achat de matériels, peut être soutenue par l'Agence de l'eau.

* Arrêté du 19 septembre 2006.

** Directive européenne du 21 octobre 2009.



Le combat contre les “mauvaises herbes” ne passe plus forcément par l'usage de pesticides.

“Zéro pesticide”, plus d'informations

- L'Agence de l'eau a diffusé à l'ensemble des communes une plaquette d'information (enjeux, solutions techniques, aides...), consultable sur www.eaurmc.fr.
- Sur www.eaurmc.fr, retrouvez également des informations pratiques et témoignages.
- Des journées techniques d'information et d'échanges sont organisées courant 2010 et 2011. Pour les collectivités et gestionnaires d'espaces verts et de voiries : le 14 juin 2010, à Aix-les-Bains – inscription sur www.eaurmc.fr ; pour les gestionnaires d'infrastructures et linéaires (routes et autoroutes, canaux, voies ferrées...) : le 22 juin, au siège de l'Agence de l'eau.

EAUX DE BAINADE

Garantir la sécurité sanitaire des baigneurs

Une nouvelle directive européenne* modifie les règles de classement des zones de baignade et impose la réalisation de “profils de baignade”. L'Agence soutient ces études, qui doivent être achevées fin 2010.



Sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, 1 335 sites de baignade sont concernés par les nouvelles mesures destinées à améliorer la sécurité sanitaire des baigneurs.

L'établissement de “profils de baignade” vise à détecter les sources de pollution, à évaluer leur transfert jusqu'au site de baignade et à hiérarchiser les travaux de lutte contre ces pollutions.

Un profil comporte une description physique de la plage et recense les sources de contamination micro-biologique qui pourraient conduire à une fermeture temporaire ou à des mesures de protection sanitaire. Un profil peut ainsi conduire à un plan d'actions pour préserver ou reconquérir la qualité des eaux de la plage.

Pour les collectivités, notamment, l'étude du profil est l'occasion de revisiter les activités et le fonctionnement des infrastructures d'assainissement urbaines et rurales environnant le site de baignade ainsi que les cours d'eau voisins. Elle facilite le choix et la programmation des actions nécessaires pour garantir une bonne qualité des eaux aux usagers et permet de mieux les informer.

Ces profils de baignade, établis avant décembre 2010, devront être mis à jour sur des périodes plus ou moins espacées selon la qualité des plages.

Modification du classement

Avec la nouvelle directive, le bilan de la qualité s'établit sur les résul-

tats bactériologiques de quatre années consécutives. Deux paramètres indicateurs sont suivis : les coliformes (avec *Escherichia Coli*) et les entérocoques intestinaux. Les normes diffèrent selon qu'on est en eaux douces intérieures ou en eaux marines côtières et de transition.

Le classement de la qualité des eaux de baignade comprend quatre catégories : excellente, bonne, suffisante, insuffisante. Si les plages sont classées en qualité insuffisante durant cinq années consécutives, elles doivent être définitivement fermées à la baignade.

* Directive 2006/7/CE transposée en droit français par la loi sur l'eau

Les aides de l'Agence de l'eau

Outre un appui technique, l'Agence finance les études de profil de baignade à hauteur de 50 % (coût total de 10 000 € à 30 000 € par zone de baignade en fonction de la complexité de l'étude).

Les investissements de protection des eaux de baignade sont également aidés à hauteur de 30 % s'ils sont identifiés dans les mesures de gestion du profil.



Rapport d'activité

Toute l'actualité de l'agence de l'eau en 2009.

Zéro pesticide

Plaquette d'information destinée aux collectivités, gestionnaires d'espaces verts et de voiries sur les solutions techniques et les aides de l'Agence pour la suppression des pesticides en ville (voir page 7).



La rivière m'a dit... les inondations

En complément du kit pédagogique

"La rivière m'a dit...", la FRAPNA réalise un nouveau carnet d'activités qui propose des animations sur la thématique inondations à destination des enfants de 8 à 14 ans.

Disponible à la FRAPNA
au 04 78 85 97 07



Education à la mer en PACA

Une nouvelle campagne d'information va démarrer en juillet sur le littoral PACA. Avec le soutien de l'Agence, les deux groupements d'associations et de structures intercommunales qui assurent les animations de "Ecogestes Méditerranée" et "Inf'eau Mer" vont conjuguer leurs actions pour sensibiliser les usagers de la mer à la protection de l'environnement.

Pour 2010, plaisanciers et vacanciers sont invités à respecter la biodiversité lors de la pratique de la randonnée palmée, de la plongée ou de la pêche de loisir. La protection de l'herbier de posidonie (voir ci-contre) et l'utilisation de produits d'entretien biodégradables en mer seront particulièrement mis en avant.

Gardez le fil sur
www.eaurmc.fr

La posidonie, essentielle à la vie des eaux côtières méditerranéennes

Plante emblématique, la posidonie n'existe qu'en mer Méditerranée, dont elle constitue l'une des principales richesses.



La posidonie est essentielle pour les milieux côtiers, où elle contribue notamment à stabiliser les fonds marins et à piéger les sédiments.

La posidonie (*Posidonia oceanica*), du nom du dieu Poséidon, se caractérise par le vert de ses feuilles qui peuvent atteindre 80 cm. Elle fleurit parfois en automne, donnant des fruits ressemblant à une olive verte qu'on peut voir flotter en surface de mai à juillet. A terme, le fruit coule pour libérer une graine qui donnera une nouvelle plante. Elle se fixe dans les sédiments marins par un système racinaire puissant qui donne naissance à un réseau de tiges rampantes (rhizome) et dressées. Ce réseau assure l'essentiel du développement et explique l'organisation des populations en herbiers, constituant de véritables prairies sous marines. Dans des situations de pente ou de relief, l'herbier pourra se présenter en escaliers et donner une couleur tigrée au fond marin. Plus près de

l'eau, en limite de plage, on détectera la présence de la posidonie avec les accumulations de feuilles sèches et leurs caractéristiques pelotes de feutre brun.

Une plante "milieu"

Les herbiers occupent les petits fonds côtiers jusqu'à près de 35 mètres de profondeur. La lumière conditionne leur développement et leur densité. Souvent comparé à la forêt ou à la prairie, l'herbier accueille et abrite près de 400 espèces différentes de végétaux et plusieurs milliers d'animaux marins. Il constitue un support pour certaines algues, une source de nourriture (70 % de la faune des herbiers est herbivore), un abri pour poissons et mollusques (comme la grande nacre), une source de nour-

riture pour des vers et crustacés vivant au niveau des racines. Habité à tous les étages, l'herbier de posidonie est l'un des écosystèmes les plus productifs de la planète.

Une plante "outil"

Au-delà de sa fonction biologique, la plante joue un rôle essentiel dans la vie des milieux côtiers. Avec son système racinaire, elle accroît la stabilisation des fonds marins et piège les sédiments. Ses longues feuilles affleurantes cassent la houle. En hiver, elles se détachent et sont transportées sur les rives où elles constituent des banquettes de feuilles mortes qui protègent les plages et le littoral de l'érosion et des tempêtes. La forte production de matière organique fait aussi des herbiers de véritables puits de carbone. L'herbier de posidonie, enfin, est un indicateur de la qualité écologique des masses d'eau côtières.

Menaces et protection

La posidonie est l'objet de plusieurs menaces. Fortement dépendante de la lumière, elle est sensible à la pollution et à la présence de matières en suspension. Proche du rivage, l'herbier est un lieu où les plaisanciers jettent souvent l'ancre, contribuant à le dégrader. Les aménagements du littoral, par exemple pour lutter contre l'érosion des fonds, et la présence d'espèces envahissantes comme la caulerpe, constituent des causes de disparition. Ces menaces ont justifié la mise en place d'un suivi de l'évolution des herbiers. Jusqu'à ce jour, aucune réinstallation de la plante n'a été constatée après sa disparition. Aujourd'hui, la posidonie bénéficie d'un statut de protection totale par arrêté ministériel du 19 juillet 1988 (espèces végétales marines protégées) et des conventions internationales (de Barcelone - 1976 ; de Berne - 1979).

Quelques chiffres

- 60 espèces de plantes marines dans le monde pour 10 000 espèces d'algues. En Méditerranée : posidonie, cymodocée, zostère
- Les herbiers de posidonie représentent moins de 1 % des petits fonds de Méditerranée
- 980 km² d'herbiers en Méditerranée française
- 1m² d'herbier dégage 14 litres d'oxygène par jour grâce à la photosynthèse
- Valeur économique / ha d'herbier / an : estimée à trois fois celle des récifs coralliens, dix fois celle de la forêt tropicale et cent fois celle d'une prairie terrestre.

agenda

JOURNÉE ZÉRO PESTICIDE 14 JUIN 2010 À AIX-LES-BAINS

L'ASTEE et l'Agence de l'eau organisent une journée de sensibilisation des collectivités de Rhône-Alpes aux problèmes de l'utilisation des pesticides en ville, enjeu majeur pour la santé, la préservation des ressources en eau et la biodiversité.

www.eaurmc.fr



Journal de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 71 26 00 -

Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaurmc.fr

Directeur de la publication : Alain Pialat

Rédactrice en chef : Sylvie Laigné -

Rédacteurs : Jean-Louis Derenne -

Services de l'Agence de l'eau

Conception Réalisation : Force Motrice

Impression : Imprimerie Ferréol -

Tirage : 15 500 exemplaires

Couverture : Régis Domergue -

N° ISSN : 1779-3912 -

Imprimé sur papier PEFC

